

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 20 mai 2020

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

[@ARS_ARA_SANTE](https://twitter.com/ARS_ARA_SANTE)



Covid-19 - Organisation et déploiement de la stratégie de déconfinement en Auvergne-Rhône-Alpes

Les 3 priorités du gouvernement sont protéger, tester, isoler.

La sécurité sanitaire des Français est la priorité du plan de déconfinement dont la réussite réside aussi dans l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation physique par tous les citoyens.

**PROTÉGER EN APPLIQUANT LES GESTES BARRIÈRES :
DISTANCES PHYSIQUES, PORT DU MASQUE, LAVAGE DE MAINS**

Le déconfinement doit se dérouler dans les meilleures conditions possibles de sécurité sanitaire, nécessitant d'autant plus le respect de toutes les mesures barrière, dont le port du masque grand public lorsque la distance physique minimale d'un mètre ne peut être respectée.

L'épidémie est toujours active et évolutive, il faut poursuivre nos efforts pour la freiner au maximum.

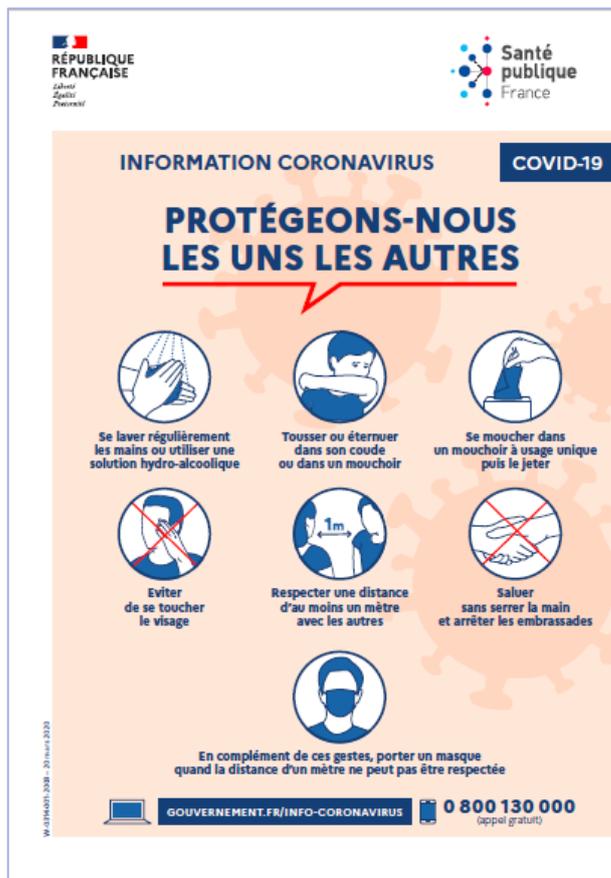
Nous devons rester mobilisés et solidaires pour entraver la circulation du virus. Le risque de reprise épidémique et la vitesse de propagation du virus ne dépendent que de nous.

L'ensemble des gestes barrières, le respect de la distanciation physique minimale d'un mètre et la réduction du nombre de nos contacts doivent être respectés par tous.

Le lavage des mains doit être particulièrement bien fait, et de façon systématique après avoir fréquenté des lieux collectifs.

Les personnes âgées ou atteintes de pathologies chroniques (atteintes respiratoire, cardiaque, obésité, diabète...) considérées comme des facteurs de risque de développer une forme grave de la maladie sont appelées à la plus grande prudence tant que le virus circule.

[CONSULTEZ L'AFFICHE](#)
[« BIEN UTILISER SON MASQUE »](#)



TESTER ET ISOLER POUR CASSER LES CHAÎNES DES TRANSMISSION

Pour casser les chaînes de contamination, il est nécessaire d'identifier et d'isoler les personnes potentiellement malades et contagieuses. Pour chacune d'elles, un recensement de l'ensemble des personnes avec qui elles ont été en contact rapproché dans les jours précédant l'apparition des symptômes doit être réalisé. L'objectif est que ces personnes contacts observent immédiatement une période d'isolement de 14 jours et soient testées.

La bonne mise en place de ces mesures constitue un enjeu majeur pour limiter les risques de propagation de l'épidémie et éviter le retour à des mesures de confinement appliquées à toute la population.

LA RECHERCHE DES PERSONNES CONTACTS ET LE RÔLE DE L'ARS

L'objectif de la stratégie de dépistage est :

- d'identifier le plus rapidement possible les cas possibles de Covid-19,
- de repérer rapidement les sujets contacts pour interrompre précocement les chaînes de transmission du virus,
- d'isoler toutes les personnes malades et leurs contacts.

L'Agence régionale de santé, en lien avec Santé publique France (SPF), s'assure de la bonne coordination générale du dispositif de contact-tracing.

Elle s'assure que le dispositif permet la bonne transmission des signaux entre les différents niveaux :

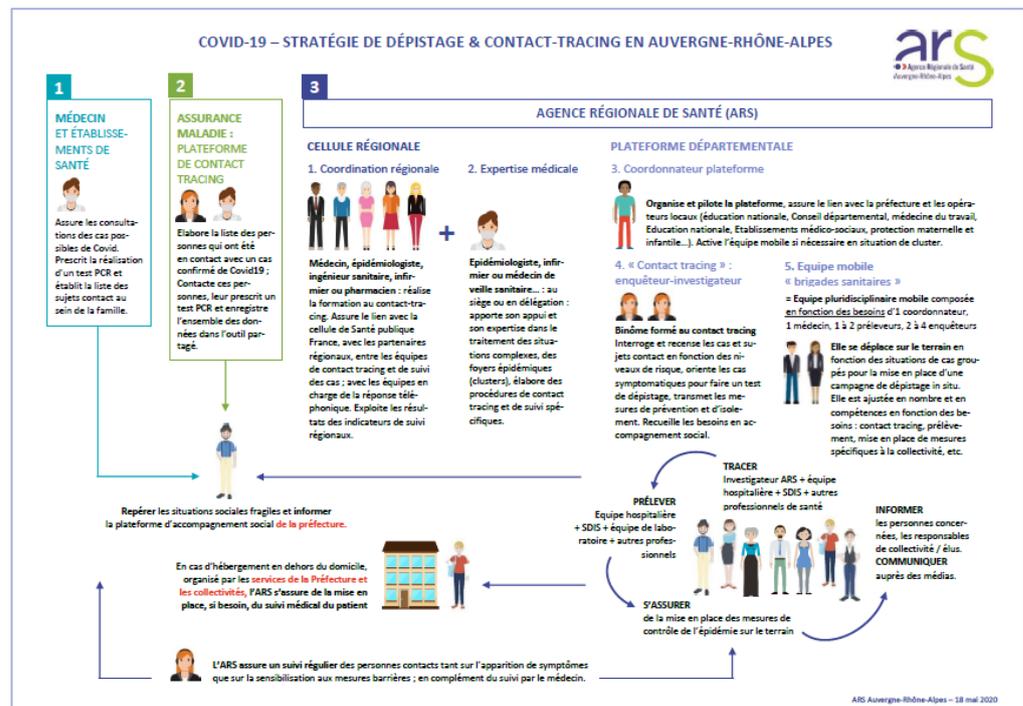
- **1^{er} niveau : les médecins de ville et établissements de santé** prennent en charge les patients atteints du Covid-19, leur prescrivent un test et assurent leur suivi tout au long de leur maladie. Lorsque le test est positif, le médecin et le patient retracent ensemble l'historique des contacts rapprochés que le patient a eu, à compter de 48 heures avant l'apparition des symptômes (période de contagiosité). Une fois qu'ils sont identifiés, l'Assurance maladie peut prendre le relais pour les contacter.
- **2^e niveau : l'Assurance maladie** est chargée de compléter la recherche et les informations relatives aux personnes contacts initiée par le médecin. Elle a aussi pour mission de se mettre en relation dans les 24 heures avec chacune des personnes contact, pour s'assurer de leur isolement à domicile, de faire réaliser un test mais aussi d'évaluer leurs éventuels besoins d'accompagnement social au cours de leur période d'isolement.
- **3^e niveau : l'Agence régionale de santé avec l'appui de la cellule régionale de Santé publique France** gèrent des chaînes de contamination complexes.

L'ARS est responsable de la coordination du dispositif de contact-tracing dès la confirmation d'un cas de COVID-19, appartenant, vivant ou travaillant dans l'une des collectivités ou structures suivantes : crèches (à l'exception des micro-crèches), milieu scolaire (écoles, collèges et lycées), établissements de santé, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements médico-sociaux de personnes handicapées, établissements pénitentiaires, structures de l'aide sociale à l'enfance, établissements sociaux d'hébergement et d'insertion, structures de soins résidentiels des personnes sans domicile fixe ; et aussi dans le cadre de situation spécifique avec la présence de 3 cas confirmés ou probables ou plus au sein d'une même collectivité, mais également dans le cadre de toutes les situations communautaires complexes.

L'ARS, en lien avec Santé publique France, anticipe la gestion de ces situations complexes et notamment des clusters, en identifiant et mobilisant les équipes de réponse rapide multidisciplinaire en mesure de réaliser les investigations. Elle organise des campagnes de test ciblées si la situation le nécessite (avec l'appui du Préfet et des collectivités territoriales).

L'ARS vient également en complément des actions des Préfectures pour assurer le suivi de la prise en charge sanitaire des personnes malades et des sujets contacts.

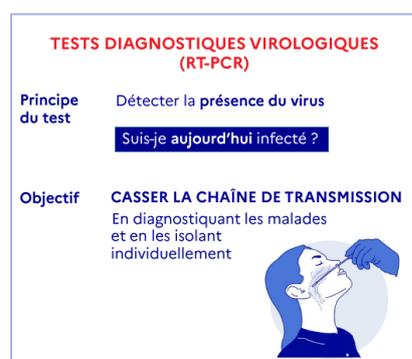
> [Consultez le schéma du dépistage et contact-tracing de niveau 3](#)



Les **préfectures** assurent un rôle de coordination des mesures générales de déconfinement et notamment de prise en charge des situations complexes sur le plan social, identifiées par l'un des trois niveaux de prise en charge.

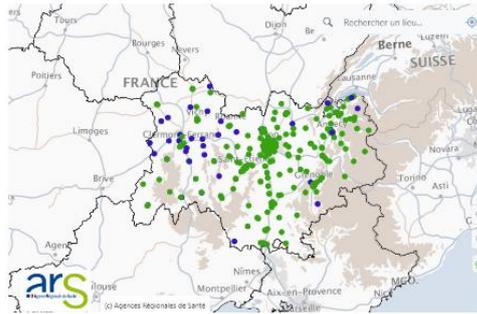
L'ORGANISATION DU DÉPISTAGE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Depuis le 11 mai, et après avis de leur médecin et sur **prescription médicale**, toutes les personnes présentant des symptômes de Covid-19 peuvent se faire tester.



Les **tests utilisés** sont les **tests RT-PCR**, qui permettent de détecter la présence du virus dans les sécrétions naso-pharyngées et ainsi de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour casser la chaîne de transmission. Ces tests sont intégralement remboursés par l'Assurance maladie.

Plus de **300 sites de prélèvements** sont actuellement opérationnels dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



<< [Une carte des sites de prélèvements habilités à réaliser des tests de dépistage en Auvergne-Rhône-Alpes est disponible, sur le site internet de l'ARS.](#)

Cette carte est évolutive.

Il est également possible de prendre contact par téléphone avec un cabinet d'infirmiers ou de médecins libéraux même s'il ne figure pas sur cette carte ; ces professionnels sont habilités à réaliser ce type de prélèvement, y compris à domicile.

Les modalités de « Drive » peuvent être proposées

Les tests « drive » sont des prélèvements effectués directement dans le véhicule du patient, fenêtre baissée, sur un site réservé où il peut stationner. Le « drive » doit être adossé à un laboratoire de biologie médicale. Le prélèvement est réalisé sous la responsabilité d'un biologiste médical.

41 laboratoires habilités à analyser

Une fois le prélèvement effectué, l'échantillon est acheminé vers les plateaux techniques des laboratoires de biologie médicale référencés pour procéder au diagnostic virologique COVID-19 par RT-PCR.

Dans la région, à ce jour, les analyses des échantillons sont réalisées par **28 plateaux techniques de laboratoire de biologie**, dont 2 plateformes de diagnostic installées (Hospices civils de Lyon et CHU de Clermont-Ferrand), permettant d'augmenter de manière sensible le nombre d'analyses.

13 conventions signées avec des laboratoires vétérinaires, de recherche ou départementaux permettent de compléter de manière importante le dispositif en analysant ou en mettant à disposition des équipements et des locaux.

La capacité régionale d'analyses estimée (sous réserve de disposer du matériel nécessaire aux tests) auprès des plateaux techniques référencés s'élève à **environ 15 500 tests par jour soit près de 80 000 par semaine.**

15 500

TESTS PAR JOUR
(CAPACITÉ DES PLATEAUX
TECHNIQUES
RÉFÉRENCÉS)

80 000

PAR SEMAINE

LA PRISE EN CHARGE DES CAS BÉNINS EN VILLE

Dès les premiers signes évocateurs de la maladie COVID-19, le patient doit contacter son médecin traitant ou un autre médecin généraliste afin qu'il puisse, soit lui proposer une consultation en télémedecine si c'est possible, soit lui donner un rendez-vous, éventuellement dans des créneaux horaires dédiés aux consultations pour les patients symptomatiques Covid-19, soit l'orienter vers un des centres de consultations dédiés COVID-19 de la région.

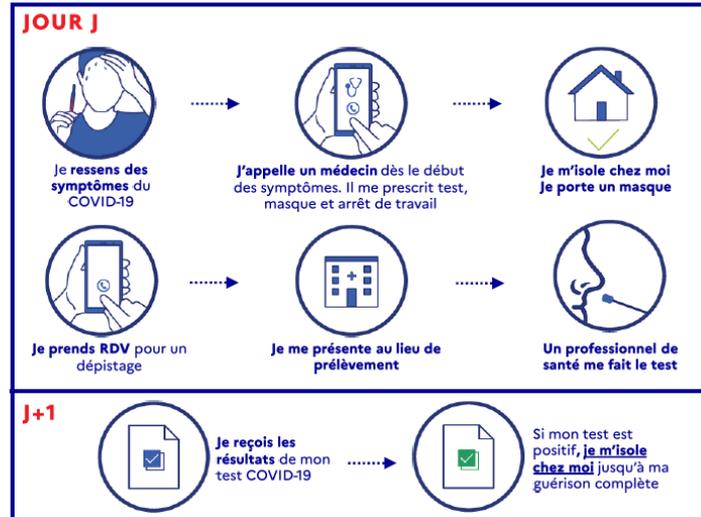
Le médecin lui prescrira un test de recherche du virus (PCR) et le patient devra appliquer les recommandations sanitaires d'isolement à domicile. Des recommandations d'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés sont à disposition des patients sous forme [d'une fiche sur la gestion des déchets contaminés.](#)

En cas de symptôme évocateur du Covid-19, il faut contacter son médecin traitant ou un médecin généraliste. Une téléconsultation est possible.

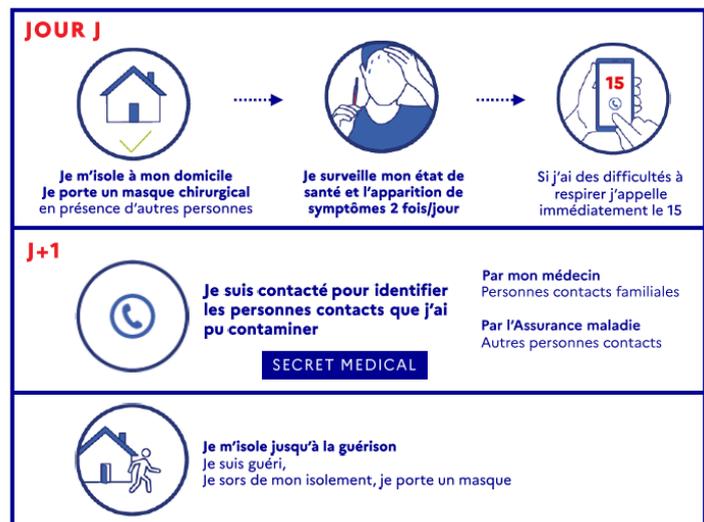
En cas de symptômes graves, de difficulté à respirer, il faut appeler le Centre 15.

RÉSUMÉ DES CONDUITES A TENIR

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

SI J'AI DES
SYMPTÔMES

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

SI MON TEST
EST POSITIFJe suis atteint de la
maladie COVID-19

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

SI JE SUIS UNE
PERSONNE CONTACT
D'UN CAS DE COVID-19